

## Prises de position sur les interventions en matière de la politique de la formation de la session d'hiver 2025

Pt. 42 INC 142-2025 Motion ayant valeur de directive  
2025.GRPARL.337

Daniel Arn, PLR  
+ 1 autre

Encouragement complémentaire des aptitudes de lecture et des compétences médiatiques dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. examiner et mettre en œuvre des mesures supplémentaires de promotion des aptitudes de lecture et des compétences médiatiques à l'ère du numérique, puisque les prescriptions actuelles du Lehrplan 21 sont insuffisantes dans la pratique pour contrer efficacement l'évolution des habitudes de lecture et les problèmes de concentration chez les jeunes gens ;
2. lancer un programme cantonal complémentaire d'encouragement des compétences de lecture qui cible spécifiquement le renforcement de la concentration pour lire des textes plus longs et le traitement critique des informations issues des médias numériques et traditionnels ;
3. renforcer la collaboration avec les bibliothèques, les institutions de formation et l'économie pour encourager des habitudes de lecture durables et améliorer de façon ciblée l'aptitude à faire preuve d'esprit critique au moment d'analyser des informations.

### Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : adoption

Le Conseil-exécutif partage l'avis des motionnaires selon lequel l'encouragement des aptitudes de lecture et des compétences médiatiques constitue une condition essentielle à la réussite scolaire, à l'intégration professionnelle et à une participation active à la société. Ce sujet est une priorité pour le Conseil-exécutif.

Ces dernières années, le canton de Berne a déjà mis en œuvre des mesures complètes et ciblées pour promouvoir la lecture : directives du Lehrplan 21, aides à la mise en œuvre, contrôle par l'inspection scolaire, formation initiale et continue des enseignantes et enseignants, coopérations, matériel pédagogique, outils numériques, promotion dans le domaine préscolaire. Le Conseil-exécutif attache une grande importance à l'encouragement des aptitudes de lecture et des compétences médiatiques. Dans ce contexte, il est prêt à examiner les mesures existantes et à les étendre ponctuellement en fonction des besoins, de manière ciblée et efficace.

### Prise de position de Formation Berne

Recommandation : Pt 1 : adoption  
Pt 2 : rejet  
Pt 3 : adoption

À l'instar du gouvernement, Formation Berne partage les préoccupations concernant les compétences en lecture et la maîtrise des médias des élèves. L'étude PISA 2022 montre une légère baisse des compétences en lecture chez les jeunes Suisse et Suissesse. Celles-ci restent certes légèrement supérieures à la moyenne de l'OCDE et au niveau des autres pays germanophones, mais leur évolution à long terme est préoccupante : depuis 2015, les compétences en lecture des jeunes Suisse et Suissesse diminuent lentement. Il est

particulièrement alarmant de constater qu'un quart des jeunes de 15 ans ont des compétences insuffisantes en lecture. Il existe un lien évident entre les performances en lecture, le milieu socio-économique et le statut migratoire. On peut supposer que ces différences existent déjà au niveau primaire. Il est donc important de prendre des mesures de soutien à un stade précoce. De bonnes compétences en lecture sont la base des compétences médiatiques et de la gestion des défis du monde numérique.

Pt 1 : Les prescriptions du Lehrplan 21 et du Plan d'études romand (PER) sont en principe suffisantes pour acquérir de bonnes compétences en lecture. Néanmoins, Formation Berne salue les mesures visant à promouvoir les compétences en lecture. Celles-ci doivent être mises en place le plus tôt possible, c'est-à-dire avant l'entrée à l'école et en particulier pendant les premières années de la scolarité. Cela comprend notamment l'enrichissement du vocabulaire et la compréhension des histoires.

La capacité de concentration peut et doit être exercée à l'école. Parallèlement, les parents ont le devoir de mettre des livres à la disposition de leurs enfants, de limiter leur temps d'écran et de montrer l'exemple à cet égard. Comme souvent, l'école ne peut pas tout régler.

Pt 2 : La promotion précoce du vocabulaire et du langage est le levier le plus efficace pour améliorer les compétences linguistiques, puis les compétences en lecture. L'utilisation précoce et incontrôlée des médias numériques et des jeux vidéo est néfaste pour le développement cérébral des enfants. Elle nuit considérablement à leur capacité de concentration. Il existe déjà de nombreuses offres et programmes visant à promouvoir les compétences en lecture et la maturité médiatique, par exemple dans le réseau Fächernet de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)<sup>1</sup> et grâce aux nombreuses offres de la PH Bern. La partie francophone du canton bénéficie également d'une offre riche et variée.<sup>2</sup>

Ces offres permettent aux écoles de choisir librement et de mettre en œuvre les directives de manière appropriée.<sup>3</sup> La demande détaillée de l'intervention ne relève pas du niveau du législatif cantonal. Il appartient aux spécialistes de la formation de décider sur quoi il convient de mettre particulièrement l'accent.

Pt 3 : Formation Berne soutient ce point. La manière dont l'économie doit être impliquée reste ouverte. Formation Berne renvoie à la charte sur le parrainage de la formation de LCH, qui fournit une bonne approche du sujet.<sup>4</sup>

Pt. 43 INC 195-2025 Motion ayant valeur de directive  
2025. GRPARL.460

Rahel Ruch, Les Verts  
+ 2 autres

Soutenir les enseignantes et les enseignants : réduire la taille des classes et introduire systématiquement l'enseignement en tandem

Le Conseil-exécutif est chargé d'améliorer le ratio enseignantes ou enseignants et élèves et de prendre pour ce faire les mesures concrètes suivantes :

- Plafonnement du nombre d'élèves par classe à 15 pour tous les degrés scolaires, sauf exceptions qu'il conviendra de faire valider

<sup>1</sup> Fächernet Bern Leseförderung

<sup>2</sup> HEP BEJUNE Lectures à emporter

<sup>3</sup> Lesen bleibt Schlüsselkompetenz LCH

<sup>4</sup> Charta Bildungssponsoring LCH

- Instauration du co-enseignement dans toutes les classes à tous les degrés

### **Prise de position du Conseil-exécutif :**

Proposition : rejet

Le Conseil d'État rejette la motion, principalement pour des raisons financières. Les coûts élevés, supérieurs à 2,5 milliards de francs, dépassent la marge de manœuvre financière du canton. De plus, ces deux mesures agravaient la pénurie d'enseignant·es et enseignants. Elles sont donc jugées inefficaces. En revanche, le Conseil-exécutif souhaite poursuivre dans la voie éprouvée d'un soutien ciblé et durable aux écoles afin de garantir la qualité de l'enseignement à long terme.

### **Prise de position de Formation Berne**

Recommandation : adoption en tant que postulat

La motion reprend des préoccupations dont l'association professionnelle soutient l'orientation générale, mais recommande toutefois, dans sa forme actuelle, de se limiter à une étude.

#### **Classes moins nombreuses**

La moyenne cantonale de 19,6 élèves par classe est certes modérée, mais elle ne reflète pas le fait qu'il existe des classes comptant près de 30 élèves. Ce chiffre est clairement trop élevé. Formation Berne considère que la réduction du nombre maximal d'élèves de la catégorie supérieure<sup>5</sup> – qui est actuellement de 27 élèves ou plus pour les classes à degré unique, quel que soit le cycle – est la mesure la plus appropriée. Les classes surchargées posent un problème particulier dans le cycle 1. Cela constituerait une amélioration décisive par rapport à la situation actuelle, permettrait d'améliorer la qualité des relations et de l'enseignement et allégerait la charge de travail des enseignantes et enseignants.

#### **Enseignement en tandem**

Le deuxième point de la motion reprend une revendication de longue date de Formation Berne: deux enseignants sont nécessaires tout au long du cycle 1. Une enseignante ou un enseignant d'école enfantine ayant jusqu'à 24 élèves âgés de quatre à six ans ne devrait jamais avoir à enseigner seul·e. Actuellement, les ressources sont discutées à court terme sous forme d'aides de classe, de personnel en enseignement spécialisé (si disponible) et de civilistes. Des bénévoles tels que des seniors (WIN3) apportent leur aide ponctuellement. Il en résulte des changements de personnel et des modifications d'horaires, ce qui est source d'agitation. Un système prévoyant en principe deux enseignants et une enseignante ou un enseignant spécialisé·e selon les besoins apporterait de la constance, une meilleure prévisibilité et plus de calme. Les enseignantes et enseignants spécialisés pourraient être affectés à des situations relevant de l'enseignement spécialisé et n'auraient pas à s'occuper en plus de la gestion de la classe.

Pour le cycle 1, nous considérons qu'une telle équipe multiprofessionnelle avec une responsabilité commune soulagerait toutes les parties concernées : élèves, corps enseignant, direction de l'école, parents.

De telles équipes sont également utiles aux autres degrés et ont un effet stabilisateur, mais elles doivent être mises en place en fonction des besoins et non de manière généralisée. Ceci en tenant compte des conséquences financières et de la situation en matière de personnel.

---

<sup>5</sup> Directives sur les effectifs

Pt. 44 INC 205 2025 Motion

2025.GRPARL.470

École cantonale de langue française (ECLF) : compléter l'offre francophone par une offre  
Bilingue

Pauline Pauli, PLR

+ 10 autres

Le Conseil-exécutif est chargé de modifier la loi sur l'école obligatoire (LEO) pour que l'ECLF complète son enseignement par une offre bilingue (ajout des dispositions nécessaires aux art. 49d et 49e LEO).

#### **Prise de position du Conseil-exécutif :**

Proposition : rejet

Le Conseil-exécutif attache une grande importance au bilinguisme cantonal. Il fournit de nombreux efforts pour promouvoir le bilinguisme et notamment pour soutenir le développement de modèles d'enseignement bilingue.

L'offre d'enseignement monolingue pour les élèves de langue maternelle française qui résident dans la capitale fédérale est importante et doit être maintenue sous sa forme actuelle. Pour cette raison, le Conseil-exécutif estime qu'il n'est pas opportun de compléter l'offre de l'ECLF par une offre bilingue et de réorienter l'ECLF en tant qu'école publique bilingue gérée par le canton. Les écoles bilingues vont au-delà de l'offre de base et peuvent être proposées dans le cadre d'un projet pilote au niveau communal.

Une offre d'enseignement bilingue avec un nombre de places très limité soulèverait la question de savoir comment celles-ci seraient attribuées en cas de forte demande. Le Conseil-exécutif recommande de rejeter la motion.

#### **Prise de position de Formation Berne**

Recommandation : rejet

Formation Berne conçoit la promotion du bilinguisme et de l'autre langue cantonale dans les écoles davantage en demi-classes, dans la mise à disposition de matériel pédagogique proche du quotidien et, par exemple, dans les échanges par-delà les frontières linguistiques. De telles mesures touchent tous les élèves du canton. En revanche, suivre des cours bilingues dans l'agglomération de Berne devrait surtout être possible pour les enfants qui habitent dans les environs et avec des parents qui les y emmènent.

Une offre cantonale doit toutefois être conçue de manière à garantir autant que possible l'égalité des chances.

Formation Berne recommande de rejeter la motion. La promotion du bilinguisme doit se concentrer sur l'ensemble du canton et les moyens doivent être utilisés en conséquence.

Pt. 45 INC 207-2025 Motion ayant valeur de directive

2025.GRPARL.472

Garantir une solution transitoire pour l'offre scolaire bilingue dans la région de Berne

Philip Kohli, Le Centre

+ 5 autres

Le Conseil-exécutif est chargé :

de veiller à ce que le canton de Berne assume pour l'éducation bilingue dans la région de Berne une responsabilité qui soit en phase avec son programme gouvernemental de législature ;

de chercher avec la ville de Berne et l'ensemble des prestataires dans le domaine de la formation dans la région de Berne, y compris les privés, des solutions de rechange dans une perspective temporaire et de proposer si nécessaire des modifications législatives.

#### **Prise de position du Conseil-exécutif :**

Proposition : adoption et classement

La Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) a déjà mis en place une offre diversifiée pour promouvoir le bilinguisme dans le domaine de la formation. Cela comprend, par exemple, le soutien aux projets « VABENE », « Immersion autrement » ou « En Route für den zweisprachigen Unterricht ». Ces projets sont à la disposition des écoles intéressées et leur apportent un soutien durable.

À titre de solution transitoire pour les Clabi, les communes peuvent à tout moment déposer une demande d'expérience pédagogique auprès de l'INC. Le canton ne peut pas assumer une responsabilité plus étendue en la matière. L'INC a soutenu et continue de soutenir tant la demande de prolongation de l'expérience scolaire Clabi que les demandes de nouvelles expériences scolaires. Le canton fait preuve d'ouverture et jette des ponts afin de trouver des solutions avec les écoles et les communes et de les soutenir dans le cadre des bases légales existantes.

#### **Prise de position de Formation Berne**

Recommandation : adoption et classement

Formation Berne reconnaît les mesures prises par le canton pour promouvoir le bilinguisme. L'offre variée doit être maintenue et développée de manière ciblée afin d'être accessible à tous les élèves du canton. L'association estime toutefois que le canton ne devrait pas assumer la responsabilité de la poursuite de l'expérience scolaire des classes bilingues. La décision de mettre fin à l'expérience scolaire des classes bilingues relève de la responsabilité de la ville de Berne en tant que commune. Une chose est claire : Formation Berne regrette profondément la fermeture des classes bilingues.

Pt. 46 INC 194-2025 Motion

2025.GRPARL.459

Renoncer aux taxes d'études à la PH Bern

Regula Bühlmann, Les Verts

+ 2 autres

Le Conseil-exécutif est chargé de :

modifier la loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP) de sorte à renoncer à la perception des taxes pour la formation du futur personnel enseignant à la Haute école pédagogique tant que le canton de Berne connaît une pénurie de personnel enseignant, c'est-à-dire tant que les postes vacants dans les écoles publiques ne peuvent être repourvus par des enseignantes et enseignants suffisamment qualifiés.

#### **Prise de position du Conseil-exécutif :**

Proposition : rejet

Le Conseil-exécutif confirme que la pénurie d'enseignantes et enseignants qualifiés dans le canton de Berne reste un problème majeur. Elle est due à la fois à l'augmentation du nombre d'élèves et au départ à la retraite des enseignantes et enseignants issus de la génération du baby-boom.

Le nombre de diplômes délivrés par les hautes écoles pédagogiques est en constante augmentation depuis des années. Il ne faut pas supposer que les étudiantes et étudiants renoncent à la PH Bern uniquement en raison des taxes d'inscription. Celles-ci sont comparables à celles des autres hautes écoles pédagogiques et ne représentent qu'une petite partie des coûts liés aux études supérieures.

Pour les personnes disposant de faibles moyens financiers, le canton facilite la formation par des contributions financières ou d'autres mesures visant à promouvoir l'égalité des chances. Il souhaite continuer à apporter son soutien en fonction des besoins et se prononce contre une « subvention arrosoir ». L'efficacité d'une suppression des taxes d'inscription à la PH Bern comme mesure contre la pénurie des enseignantes et enseignants serait très incertaine.

Le Conseil-exécutif rejette également la motion pour des raisons d'égalité de traitement. On sait que de nombreux domaines sont touchés par la pénurie de personnel qualifié. La suppression des taxes d'inscription dans les formations supérieures concernées ne serait guère un moyen efficace d'attirer du personnel qualifié dans ces domaines. L'acceptation de la motion entraînerait très probablement une exigence d'égalité de traitement.

Le Conseil-exécutif propose de rejeter la motion.

### **Prise de position de Formation Berne**

Recommandation : rejet

Formation Berne ne voit aucune valeur ajoutée dans la suppression des taxes d'inscription, si ce n'est un allègement financier pour les étudiantes et étudiants disposant d'un budget limité. Pour les soulager, il faut pouvoir leur accorder des bourses. Formation Berne considère que la suppression des taxes d'inscription pour une seule haute école est problématique. De plus, l'accès gratuit aux études ne devrait pas être un facteur déterminant dans le choix d'une filière. Un cursus doit être attractif et intéresser les personnes qui lui correspondent. L'association recommande de ne pas renoncer aux taxes d'inscription, mais également de ne pas les augmenter davantage.

Pt. 48 INC 196-2025 Motion ayant valeur de directive  
2025. GRPARL.461

Seraina Patzen, Les Verts  
+ 2 autres

Maintenir et étoffer l'offre de places d'apprentissage

Le Conseil-exécutif est chargé de lancer un programme de promotion des places d'apprentissage en prenant exemple sur le projet de promotion des places d'apprentissage mis en œuvre dans le canton de Zurich.

### **Prise de position du Conseil-exécutif :**

Proposition : adoption en tant que postulat

Le canton de Berne dispose d'un système de formation professionnelle très solide et fiable. En collaboration avec les organisations du monde du travail (OrTra), le canton s'engage en faveur de structures régionales solides et d'un réseau efficace. Les OrTra jouent un rôle clé dans la mise à disposition de places de formation. Le canton de Berne dispose d'une structure PME diversifiée et donc d'une large base de petites et moyennes entreprises qui investissent dans la main-d'œuvre qualifiée et sont bien ancrées dans la région. Elles apportent une contribution à la communauté locale.

Le canton de Berne contribue largement au renforcement des réseaux régionaux ainsi qu'à la promotion et au soutien de la formation professionnelle. Voici quelques exemples :

- Réseau de l'Oberland bernois
- Formation professionnelle Bienné-Seland
- Campagne TikTok
- BAM.IVE
- tunBern.ch
- SwissSkills
- Chummerchachte
- Gestion des cas à la formation professionnelle

Le Conseil-exécutif estime que les mesures existantes visant à garantir une offre suffisante de places d'apprentissage sont efficaces et suffisantes dans la perspective actuelle. En étroite collaboration avec les Ortra, il est prêt à examiner en permanence d'autres approches visant à renforcer la formation professionnelle. Il recommande donc d'accepter la motion sous forme de postulat.

### **Prise de position de Formation Berne**

Recommandation : adoption en tant que postulat

Formation Berne peut confirmer que beaucoup est fait dans le canton de Berne pour promouvoir la formation professionnelle. La collaboration entre la Direction de l'instruction publique, les entreprises, les centres de formation et les associations est bonne et bien établie, par exemple avec le Conseil de la formation professionnelle. Formation Berne s'engage dans le cadre des SwissSkills et du Rendez-vous Job<sup>6</sup> de l'Union des arts et métiers bernoise et ne peut que souligner l'importance de la formation professionnelle. Celle-ci évolue rapidement, des profils professionnels apparaissent ou disparaissent. Il est bon que le canton continue à s'engager. Il doit examiner quelles approches et mesures y contribuent.

Pt. 49 INC 197-2025 Motion  
2025.GRPARL.462

Seraina Patzen, Les Verts  
+ 2 autres

Pour une égalité des chances généralisée en matière de formation !

Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que ce soit au canton de prendre en charge les frais de scolarité et de matériel des élèves fréquentant les écoles post-obligatoires telles que les écoles professionnelles, les écoles de maturité professionnelle, les ECG, les gymnases ou les établissements proposant l'année scolaire de préparation professionnelle, au lieu de les facturer aux élèves – l'objectif final étant d'améliorer ainsi l'égalité des chances pour toutes et tous les jeunes.

### **Prise de position du Conseil-exécutif :**

Proposition : rejet

Le Conseil-exécutif reconnaît que les frais de formation au niveau secondaire doivent être abordables, même pour les personnes défavorisées sur le plan économique. Il renvoie aux différentes possibilités d'aide financière : services sociaux, subsides, contributions à la formation définies par la loi.

Le Conseil-exécutif estime les coûts liés à une éventuelle prise en charge des frais de scolarité et de matériel à 17 millions de francs suisses pour la formation gymnasiale et à 17-20 millions pour la formation professionnelle, en plus des coûts annuels actuels. Étant donné que, de l'avis

<sup>6</sup> <https://www.rendez-vous-job.ch/fr/>

du Conseil-exécutif, il existe déjà suffisamment de possibilités pour soutenir financièrement les familles à faibles revenus, le Conseil-exécutif propose de rejeter la motion.

### **Prise de position de Formation Berne**

Recommandation : adoption

Formation Berne soutient l'objectif des auteurs de la motion, à savoir que les jeunes doivent pouvoir choisir librement leur parcours de formation. Les contraintes financières ne doivent pas les conduire à choisir un parcours de formation moins coûteux. La demande de prise en charge des frais de matériel scolaire et la divulgation de la situation financière difficile peuvent être source de honte.

Lors de la session de printemps 2021, Formation Berne s'était déjà prononcée sur les coûts du niveau secondaire dans le cadre de la motion Ritter 179-2020 « Suppression des émoluments pour les examens finaux des écoles moyennes » :

*Il s'agit cependant ici de la question du principe de la gratuité de l'enseignement de base selon l'art. 19 de la Constitution fédérale. «Le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit est garanti.»*

*La Confédération, les cantons et la CDIP souhaitent que 95% des adolescents obtiennent un diplôme du degré secondaire II. Par conséquent, la scolarisation de tous au-delà du degré secondaire II correspond à une attente fondamentale. Celle-ci est justifiée, car la formation jusqu'au degré secondaire II inclus pose les bases d'une vie professionnelle autodéterminée.*

*En contrepartie, les adolescents sans diplôme du degré secondaire II présentent un risque nettement plus élevé de devenir dépendants de l'aide sociale.*

*L'exigence d'un taux de réussite de presque 100% au degré secondaire II se rapproche donc de l'idée de l'enseignement de base. Il faudrait en principe, et à l'instar de l'école obligatoire, que la totalité des coûts de la formation dans une école moyenne et dans les écoles professionnelles soit prise en charge. La demande de supprimer les émoluments pour les examens peut se justifier également de ce point de vue.*

Compte tenu de l'objectif d'un taux de réussite de 100 % au niveau secondaire II, la prise en charge des frais de scolarité et du matériel est justifiée.

Pt. 50 INC 033-2025 Postulat  
2025.GRPARL.93

Tom Gerber, PEV  
+ 3 autres

Étudier la possibilité de promouvoir la formation artistique et musicale en formation duale

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'étudier la possibilité de promouvoir la formation artistique et particulièrement musicale dans le cadre de la formation duale ;
2. d'étudier la possibilité d'introduire la pratique ou la formation artistique ou musicale dans le cadre de l'enseignement de la culture générale ;
3. d'étudier la possibilité d'encourager les écoles professionnelles à proposer une offre artistique ou musicale en option (par exemple chorale, band, orchestre, théâtre, danse, etc.) ;
4. d'étudier la possibilité d'ouvrir certaines offres des gymnases aux apprenties et apprentis en formation duale ou d'encourager des collaborations dans ce domaine entre gymnases et écoles professionnelles.

**Prise de position du Conseil-exécutif :**

Proposition : adoption

Le Conseil-exécutif partage l'avis des auteurs du postulat selon lequel les jeunes suivant une formation professionnelle duale ont moins de possibilités dans le domaine musical et artistique que les élèves des écoles moyennes.

Il est prêt à examiner, outre la promotion des talents existante, d'autres possibilités dans le domaine des cours facultatifs ou une coopération renforcée avec les écoles moyennes. La mise en œuvre sera plus difficile dans le cadre de l'enseignement de la culture générale (ECG), car le programme-cadre est défini par la Confédération et doit être mis en œuvre par les cantons. Compte tenu du nombre limité de leçons, il sera pratiquement impossible d'atteindre le niveau requis dans la pratique artistique ou musicale. Le Conseil-exécutif estime toutefois important que des offres musicales et artistiques soient également proposées dans la formation professionnelle duale. Il est donc prêt à examiner où de telles offres pourraient être créées ou où les offres existantes dans les écoles moyennes pourraient être ouvertes ou élargies à la formation professionnelle.

**Prise de position de Formation Berne**

Recommandation : adoption

Formation Berne salue la discussion sur le manque d'activités musicales et artistiques dans la formation professionnelle initiale. Formation Berne considère que l'analyse proposée par le Conseil-exécutif des synergies avec les écoles moyennes et des offres supplémentaires dans les écoles professionnelles est la bonne voie à suivre. Il convient de veiller à ce que les offres éventuelles soient facilement accessibles et simples à organiser.

Les activités musicales et artistiques profitent d'une part aux apprenties et apprentis, mais aussi aux écoles professionnelles en tant qu'institutions. Elles renforcent les compétences transversales, le réseautage et l'esprit communautaire. Formation Berne recommande l'adoption du postulat.

Adopté par le Comité directeur le 12.11.2025

Anna-Katharina Zenger  
Responsable du domaine syndical